

**DELIBERATION PORTANT SUR LA DEMANDE D'ACCREDITATION DU MASTER MENTION INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
CO-PORTE PAR L'ISIMA ET L'UFR MATHÉMATIQUES**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024,**

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création
de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'Université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver la demande d'accréditation du Master mention Intelligence artificielle co-porté par l'ISIMA et l'UFR
Mathématiques.

Membres en exercice : 44

Votes : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 30 septembre 2024